
Tarifs annuels dès août 2025

Elèves domiciliés dans le canton de Vaud et de moins de 20 ans et apprentis/étudiants jusqu'à 25 ans

S'initier à la musique

Initiation musicale	Frs 580.- (Frs 290.- semestre)
Initiation par la flûte à bec (2 ou 3 élèves)	Frs 580.- (Frs 290.- semestre)

Cours théorique

Solfège – cycle 1 & 2	Frs 326.- (Frs 163.- semestre)
Solfège – cycle 3	Frs 432.- (Frs 216.- semestre)

Cours instrumental individuel

30 minutes	Frs 1'100.- (Frs 550.- semestre)
40 minutes	Frs 1'300.- (Frs 650.- semestre)
50 minutes	Frs 1'500.- (Frs 750.- semestre)
60 minutes	Frs 1'700.- (Frs 850.- semestre)

Musique d'ensemble

Musique de chambre, groupe, ensemble de jeunes etc... : offert aux élèves inscrits à un cours individuel.

Cours adultes

Cliquez [ICI](#)

Le tarif minimum est fixé par la FEM

Une aide individuelle peut être obtenue auprès de la commune de domicile de l'élève.

Prière de se référer au règlement communal concernant les aides individuelles pour les études musicales.

Rabais et conditions particulières

Le soutien de la société de musique permet d'offrir un tarif préférentiel : rabais de Fr. 50.00 par semestre sur les cours individuels

Location d'un instrument à vent : Fr. 200.- par an, selon mise à disposition de l'école de musique.

Informations complémentaires

But de l'école

Le but de l'Ecole de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique.

1. Si l'EM a la possibilité, elle remettra un instrument à l'élève. Un montant sera facturé à l'année selon le type d'instrument. En cas de révision (usure normale), ces frais sont à la charge de l'EM. En cas de réparations dus à une mauvaise manipulation (chute, choc, cassure), elles seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM et une participation sera demandée à l'élève ou à son représentant légal. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM.
2. Si l'EM ne possède pas l'instrument, l'élève ou son représentant légal devra s'occuper de le louer auprès d'un magasin partenaire.

Ecolages

Une facture est envoyée au début de chaque semestre. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements (en informer le responsable de l'EM par écrit).

Musique d'ensemble

L'entrée à l'ensemble des jeunes est, en principe obligatoire et se fait en accord avec l'enseignant, les parents, et le responsable du site. L'ensemble des jeunes répète durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts / manifestations. L'ensemble des jeunes est un cours offert aux élèves de l'école.

Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours vaudois des solistes et petits ensembles (CVSPE) organisé chaque année. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et l'enseignant.

Camp de musique

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au camp de musique organisé chaque année par la SCMV ou autres sociétés, l'Ecole de Musique de Bavois-Chavornay participant partiellement au financement, en accord avec les parents de l'élève.

